

**COMMUNE DE
L'HORME
Loire****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mil Vingt-quatre, le 05 novembre à 18h30, le Conseil Municipal, convoqué régulièrement, conformément à la loi, s'est réuni sous la présidence Madame Audrey BERTHEAS, Maire, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour porté sur les convocations.

Présents : Présents : BERTHEAS Audrey, CHAPUIS Laurent, OUAKKOUCHE Dalila, ROSSI Xavier, VINCENT BEAUFRERE Claire, NUNEZ Dominique, MACHADO Elodie, PATTE Raphaël, CLAIN Erika, BERNOU Philippe, BECH Françoise, FRANCOIS Pascale, VINCENT Pierre, NOTO CAMPANELLA Camille, CLAVEL Anthony, VAZILLE Angéline, BERNAUD Didier, EYRIGNOUX Sophie, HILTGUN Luca, BENMOSLY Sabrina, CHARVIEUX Sandra, HOSNI Mohammed, GRATESSOLE Celyne, DELEZAY Olivier, COFFRE Annick, MARION Romain

Nombre de Conseillers	
En exercice	27
Présents	26
Votants	27

Absents excusés : MILLET Gaétan a donné pouvoir à FRANCOIS Pascale

Délibérations : 2024-90

Objet : RH/ création emploi permanent assistant de conservation du patrimoine et bibliothèque principal de 2ème classe

Secrétaire de séance : NOTO CAMPANELLA Camille

Madame le Maire rappelle/expose :

- Conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ;
- Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au bon fonctionnement des services ;
- Tenant compte des éléments suivants :
 - o Suite à la réussite d'un examen professionnel d'Assistant de conservation du patrimoine et bibliothèque principal 2ème classe (PI), un agent de la médiathèque a fait une demande d'avancement à ce grade au titre de la promotion interne.
 - o Par arrêté n°24L08 du 1er juillet 2024 du CDG de la Loire, cet agent est inscrit sur la liste d'aptitude d'accès au grade d'assistant de conservation du patrimoine et bibliothèque principal de 2ème classe par voie de promotion interne.
 - o Compte-tenu de l'évolution des fonctions/missions de l'agent, des avis favorables de sa responsable hiérarchique, du DGS, et de l'élue déléguée aux Ressources Humaines ;
 - o Compte-tenu qu'aucun poste d'Assistant de conservation du patrimoine et bibliothèque principal de 2ème classe, à temps complet, n'est vacant ;

Madame le Maire propose au Conseil municipal de créer cet emploi d'Assistant de conservation du patrimoine et bibliothèque principal de 2ème classe, catégorie B, à temps complet.

Nomenclature Contrôle
de légalité 5.6

☞ L'assemblée délibérante décide, à l'unanimité, de :

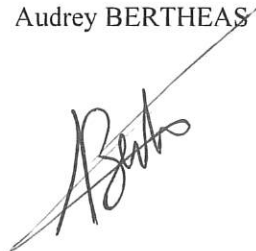
- **Approuver** le principe et la proposition de Madame le Maire telle qu'exposée précédemment,
- **Modifier** comme suit le tableau des effectifs :

FILIÈRE CULTURELLE				
GRADE OU EMPLOI	CATEGORIE	Ancien effectif	Nouvel effectif	Quotité horaire
Assistant de conservation du patrimoine et bibliothèque principal de 2 ^{ème} classe, à temps complet	B	1	2	2 à temps complet

- **Dire** que le Comité Social Territorial sera informé de cette création dès sa prochaine réunion,
- **Dire** que les crédits correspondants sont inscrits au budget principal

L'HORME, le 08 novembre 2024

Mme le Maire,
Audrey BERTHEAS



La secrétaire de séance,
Camille NOTO CAMPANELLA